

ANNEXE A

MISSION:

Ma liberTV est engagée dans la diffusion de contenus favorisant l'éveil spirituel, la santé et les bonnes habitudes de vie. À travers ses valeurs d'amour, d'entraide et de solidarité, son objectif est de donner une voix à la diversité en stimulant la participation de sa ¹communauté et l'intégration des collectivités de tous âges.

VISION:

Être LA télé web NON-PARTISANE au service de l'épanouissement de la communauté à travers la diversité, le partage et la pertinence de son contenu.

VALEURS :

Amour, Entraide, Solidarité, Liberté d'expression, Épanouissement personnel, Spiritualité, Conscientisation, Santé et bien-être, Éducation.

PRINCIPES DIRECTEURS DE CONTENU:

- 1- Privilégier les contenus indépendants, d'initiatives communautaires et non lucratives dans le respect de la mission et la vision de la station.
- 2- Privilégier la responsabilisation de la collectivité en les encourageant à s'exprimer et s'intégrer aux communautés et aux initiatives collectives.
- 3- Favoriser la mise en lumière et/ou la sensibilisation des enjeux de la société en lien avec la mission de la station.
- 4- Promouvoir les contenus produits avec la participation de la jeunesse pour stimuler leur épanouissement vers un objectif défini (%).
- 5- Promouvoir les contenus produits avec la participation des aînés pour la pérennité des racines de notre patrimoine culturel vers un objectif défini (%).
- 6- Les contenus violents, perturbants, haineux, sexuels et discriminatoires doivent être MODÉRÉS, PERTINENTS et dans un objectif ÉVIDENT de contribuer à SUSCITER L'ÉPANOUISSEMENT des auditeurs.

ANNEXE B

GESTION DU FONDS DES DONNATEURS

Calcul du versement de dons à la communauté

En date du 26 juin 2021, le calcul du versement de dons à la communauté a été proposé comme suit par un des fondateurs et est cité ci-bas à titre d'exemple. Il évoluera dans le temps selon la volonté de la communauté mais toujours dans le même esprit d'équité envers tous ses volontaires, Créateurs ou Co-créateurs.

1) Tout d'abord, il y a 3 types de donateurs possible et 2 termes de paiement pour chacun d'eux, soit mensuel ou annuel. (voir le *tableau ci-dessous).

 Je veux supporter ma télé!	 Je veux appuyer avec un don de	 Je veux contribuer avec un don de	 Je veux soutenir avec un don de
GRATUIT	10\$ pour 1 mois	15\$ pour 1 mois	25\$ pour 1 mois
En savoir plus ...	Paypal 10\$ Interact 10\$	Paypal 15\$ Interact 15\$	Paypal 25\$ Interact 25\$
	ou	ou	ou
	100\$ pour 1 an	150\$ pour 1 an	250\$ pour 1 an
	Paypal 100\$ Interact 100\$	Paypal 150\$ Interact 150\$	Paypal 250\$ Interact 250\$
	En savoir plus ...	En savoir plus ...	En savoir plus ...

* Les montants indiqués dans le tableau sont à titre d'exemple car ils peuvent avoir changé avec le temps

2) La totalité de tous les dons reçus par Ma LiberTV représente **100%** de ce qui est communément appelé le « **fonds des donateurs** ».

3) La portion du « fonds des donateurs » correspondant au don mensuel reçu dans le mois courant sera versée en dons à la communauté avant la fin du mois suivant selon le calcul établi plus bas.

Q : Pourquoi le mois suivant et pas tout de suite?

R : Simplement pour permettre aux volontaires de comptabiliser précisément et répartir toutes les entrées du mois une fois que celui-ci est terminé avant de procéder au versement.

4) La portion du « fond des donateurs » correspondant à une donation annuelle sera répartie également dans les 12 prochains mois du calendrier commençant à la date de la donation.

Ex :

- le 15 janvier 2022, Marc Tanguay choisit l'option « donateur contributeur » sur la plateforme et effectue un unique paiement de 150\$ pour un an afin d'économiser 30\$.

- Son 150\$ sera divisé en 12, soit 12,50\$/mois à compter de la date du paiement et réparti également tous les mois jusqu'au 14 janvier 2023.

- Seul un montant de 12,50\$ sera comptabilisé le 15 janvier 2022 et versé en dons à la communauté suivant le calcul établi le mois suivant et ainsi de suite jusqu'au dernier don de 12,50\$ qui sera versé à la communauté au mois de février 2023.

Q : Pourquoi ne pas verser tout de suite la somme totale de 150\$ à la communauté?

R : Les dons reçus sont versés à leur tour en dons à toute la communauté qui comprend non seulement des volontaires mais aussi des Créateurs et Co-créateurs de contenus. Ces derniers reçoivent nos dons répartis en tenant compte du temps d'écoute de leurs contenus par la collectivité. En ayant versé tout de suite la somme totale pour toute l'année à la communauté actuelle, nous privons les Créateurs et Co-créateurs qui se joindront dans les prochains mois du don de Marc qui pourra tout de même visionner leur contenu sans que sa portion mensuelle de 12,50 ait contribué qui ne serait pas équitable.

5) Le calcul de la valeur des dons qui sera versé à la communauté s'établit comme suit :

a) Tous les frais fixes ou toute dépense d'opération nécessaire au fonctionnement de la station autre que la main-d'œuvre provenant de volontaires seront d'abord couverts par les dons reçus pour le mois correspondant.

b) De la balance sera retranché un pourcentage destiné au « fonds de développement » afin de se donner les moyens d'améliorer les services, les installations, demeurer à jour dans nos équipements ou tout futur projet d'expansion que le Conseil du Cœur adoptera à l'unanimité.

c) La balance sera divisée équitablement entre les volontaires, les créateurs et les co-créateurs. Le pourcentage de répartition est constamment revu et évalué en fonction de la valeur des dons que nous avons reçus pour le mois concerné. Par exemple, si les sommes reçues sont modestes, nous ajusterons le pourcentage versé aux volontaires afin d'assurer au minimum le fonctionnement de la station comme expliqué dans le point 7. À l'inverse et par souci d'équité, si les sommes reçues sont élevés, nous augmenterons le pourcentage aux créateurs et co-créateurs en préservant un versement raisonnable pour les volontaires de la station. L'objectif étant de redonner équitablement à la communauté.

6) Les dons aux créateurs et co-créateurs sont versés équitablement selon le temps de visionnement de chacun de leur contenu. Pour les volontaires, les dons sont répartis selon leur temps donné aux opérations de la station.

7) Le calcul des dons versés tient compte de la priorité établie ci-dessous afin d'assurer de la viabilité de la station mais aussi en considérant que TOUTE la communauté est éligible aux dons de la manière la plus équitable possible et au bénéfice de toute la collectivité.

- 1- Les frais fixes d'opération
- 2- La contribution au fond de développement
- 3- Le versement de dons aux volontaires de la station
- 4- Le versement de dons aux créateurs et co-créateurs

8) Bien que les créateurs et co-créateurs qui sont la ressource première évidente d'une télé semblent désavantagé au dernier rang, il faut garder en tête que le versement des dons aux créateurs et co-créateurs ne pourraient être possible sans l'opération de la station et que celle-ci produit également du contenu. Je vous donne l'exemple d'un scénario relativement modeste qui risque tout de même de vous surprendre.

- Considérant seulement 5 000 donateurs (auditeurs à 8,33 par mois)
- Considérant seulement 25 000 supporteurs (auditeurs gratuits)
- Considérant 5 créateurs de contenu ayant obtenu chacun 300 000 minutes de visionnement équivalent à 4 émissions de 30 min à 2500 vues chacune pendant le mois.
- Considérant des frais fixes de 3000\$ et 9 volontaires oeuvrant à la station représentant un grand total de 1 140 heures dans le mois.

La totalité des dons reçus pour un mois s'élèverait donc à **41 667\$** et pourrait se répartir comme suit :

1- Les frais fixes d'opération	7%	3 000\$
2- La contribution au fond de développement	5%	3 000\$
3- Le versement de dons aux volontaires de la station	44%	16,05\$/hre
4- Le versement de dons aux créateurs et co-créateurs	44%	3 658,33\$ par créateur

Les créateurs et co-créateurs recevrait environs 0,37\$ par vue, soit 370 fois plus que YouTube donnait à ses débuts (1\$ par 1000 vues) en devant monétiser la chaîne avec de la publicité. Notre plateforme est exempte de publicités intempestives pour les auditeurs. Mais surtout, sa richesse est redistribuée dans toute la communauté équitablement selon la volonté de celle-ci à travers son Conseil du Cœur. Ce calcul appelle évidemment à s'adapter avec la croissance de l'organisation. Dans un scénario plus optimiste par exemple, nous envisageons la considération du temps investi dans la production de chacun des contenus dans le calcul. L'objectif étant toujours une donation à la communauté en retour de sa contribution dans un esprit d'équité et de pérennité.

9) Une fois la viabilité de la station assurée, une plus grande partie des dons reçus est prévue pour les Créateurs et Co-créateurs jusqu'à l'obtention d'une répartition la plus équitable possible basée sur le temps volontaire investi par toute la communauté. Dans l'éventualité d'un scénario de succès encore plus grand, un nouveau fond est prévu dédié la stimulation de nouveaux projets et/ou au soutien d'autres organismes dans le besoin.

L'objectif de Ma LiberTV n'est pas de s'enrichir ou d'enrichir certaines personnes de son organisation mais de partager toute la richesse qu'elle génère avec l'ensemble de sa communauté en offrant une télé libre, participative, de qualité et au bénéfice de toute la collectivité.

Ma LiberTV n'a pas de propriétaires officiels mais de simples volontaires qui participent en toute bonne foi, âme et conscience à sa gestion dans un esprit d'équité et de pérennité. Ma LiberTV n'appartient à personne en particulier mais demeure l'entière propriété de toute sa communauté et sous la gestion de celle-ci.

ANNEXE C

Normes techniques

1) CAPTURE VIDÉO:

a) Les contenus soumis doivent être tournés avec des appareils offrant une qualité d'apparence professionnelle. Les contenus tournés avec des téléphones mobiles par exemple seront vraisemblablement refusés. Nous encourageons le tournage en « log » avec un étalonnage en post afin de minimiser au maximum la perte de données lors de la capture. Nous pouvons vous venir en aide à ce sujet.

2) NIVEAU SONORE:

a) L'intensité sonore (Norme Loudness) requise est **UIT-R BS.1773-3** avec les paramètres suivants:
Cible: **-12db LUFS** / Tolérance: **0.5 LU** / Niveau de crête réelle max: **-1dBTP**.

Cette norme est un standard d'uniformisation du son que vous pouvez appliquer avec des logiciels tels qu'Adobe Audition ou Premiere Pro. Nous pouvons vous venir en aide si vous en avez besoin.

b) Afin de nous assurer d'une uniformité générale de tous nos contenus, nous suggérons que les voix de façon générale (pour une entrevue par exemple) se situent entre **-6db** et **-12db**. Certaines exceptions peuvent survenir lorsqu'il s'agit d'une œuvre cinématographique par exemple qui répond à des standards différents et nous en tiendrons compte. Cependant une entrevue dont les voix sont constantes aux environs de **-24db** ne serait pas acceptable. De même que si le niveau sonore des voix est inconstant tout au long et varie par exemple de **-24db** à **-3db**. L'utilisation de compresseur et/ou limiteur est nécessaire afin d'atteindre un standard de qualité acceptable ou par l'application d'une uniformisation de l'intensité sonore (LUFS) à -12db comme mentionnés plus haut.

c) Afin de compenser le contraste accentué par la courbe gamma de la plupart des lecteurs vidéo web de type flash, le spectre de l'onde de luminance doit être ajusté sur l'ensemble de votre contenu avant le rendu final comme suit :

- La luminosité des noirs purs ne doit pas être inférieure à +5
- La luminosité des blancs purs ne doit pas être supérieure à +95

Nous offrons le soutien nécessaire afin que vous puissiez vous conformer à ce standard avec votre logiciel de rendu. Notre objectif est d'obtenir un rendu plus fidèle à l'original sur le lecteur de la plateforme et d'offrir une qualité optimale aux auditeurs.

Voir les tableaux 1 et 2 de la page suivante.

Tableau 1

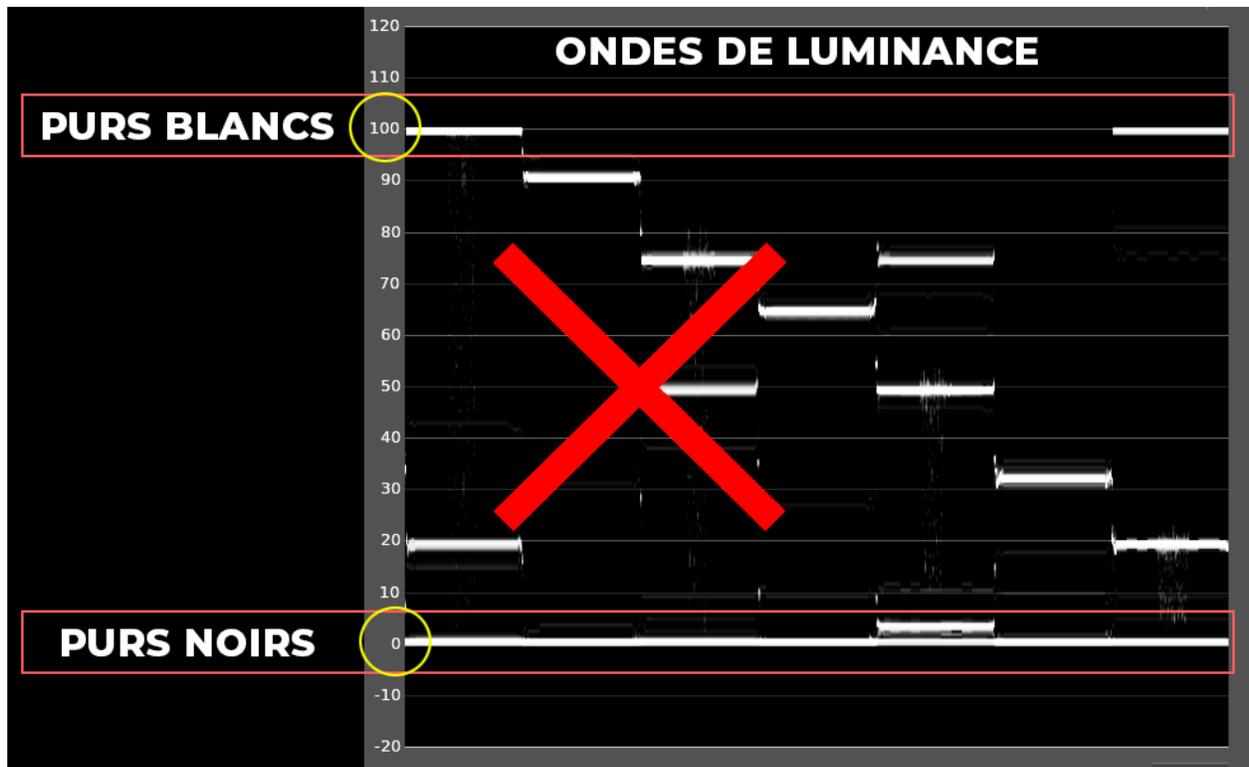
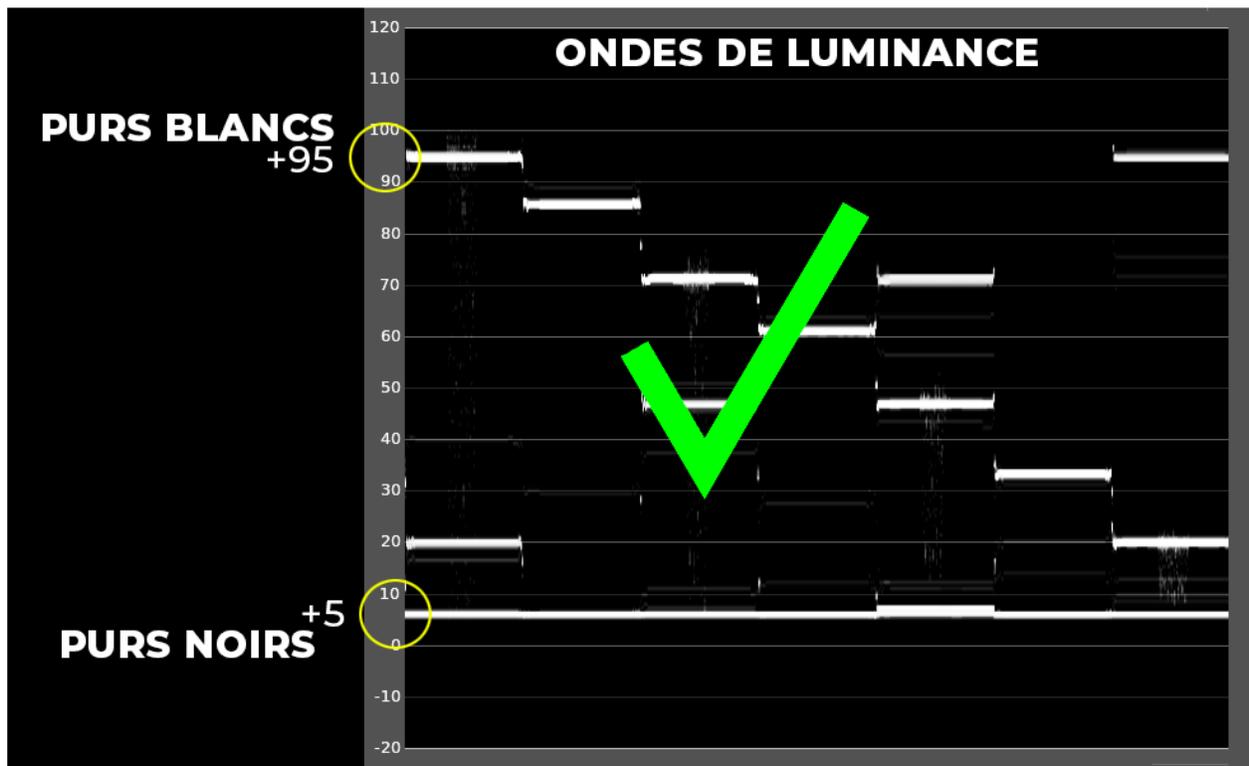


Tableau 2



3) Format des rendus vidéos

Le compromis qualité et voluminosité des fichiers vidéos est crucial afin qu'ils se déploient convenablement sur tous les appareils avec le maximum de qualité. C'est pourquoi il est essentiel de remettre vos fichiers finaux selon les spécifications techniques suivantes:

- **codec H264 (mp4)**
- **Résolution de 1920 X 1080 / pixels carrés**
- **Fréquence d'images : 29,97fps, 30fps, 25fps (non entrelacés)**
- **Débit vidéo: VBR / 2 passes / cible 1,8mpbs / max 3,5mpbs**
- **Débit audio : AAC / 44khz / 192Kbps**

*N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez besoin d'aide.

Fichier final de l'émission ou du film

Le lecteur vidéo du site web de Ma LiberTV affiche la toute première image de la vidéo comme miniature. La toute première image(frame) du fichier vidéo doit donc être celle de la miniature de l'émission ou du film en pleine écran et de la durée d'une seule image/sec. Lorsque la lecture est terminée, le lecteur reste en pause sur les deux dernières images de la vidéo. Les deux toutes dernières images(frames) du vidéo doivent donc également être celle de la miniature et d'une durée de deux frames.

Fichier final de la bande-annonce

Pour la ou les bandes annonces, seulement les deux toutes dernières images(frames) de la vidéo doit représenter la miniature qui persistera après la lecture de celle-ci. Ne pas en mettre au début.

Miniatures jpg requises

2 miniatures .jpg sont requises en qualité 9. Une de 1920 X 1080 pixels et l'autre de 768 X 432 pixels.

4) NOMENCLATURE DES FICHIERS:

Le ou les fichiers doivent être nommés en supprimant tous les espaces, virgules, apostrophes, ponctuations, symboles et en mettant des lettres majuscules au début de chaque mot selon l'ordre suivant:

- **Le Titre, le numéro de l'épisode(inscrire "0" si unique). Ajoutez "Trailer" s'il s'agit d'une bande-annonce, le nom ou cie du producteur, la date de production (jj-mm-aaaa) en séparant les informations par une barre de soulignement « _ ». De manière à ce que le fichier puisse se lire comme suit :**

Film: **Covidences_0_AppelALaLiberte_27-09-2020.mp4**

Bande-annonce: **Covidences_0_Trailer_AppelALaLiberte_27-09-2020.mp4**

ANNEXE D

Types d'émissions et leur description:

Nouvelles :

Bulletins de nouvelles, manchettes, grands titres. Émissions portant sur des événements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Reportages et actualités :

Émissions mettant l'accent sur la couverture d'événements locaux ou internationaux qui touchent ou se déroulent dans les collectivités.

Émissions éducatives :

Émissions offrant des renseignements sur la spiritualité, l'histoire, les sciences, les passe-temps, le perfectionnement d'une discipline. Il peut s'agir de sports récréatifs, d'activités de plein air, de voyages et de loisirs mais toujours dans une optique d'enseignement et de divulgation d'informations ou de techniques visant à évoluer dans celui-ci.

Sports :

Émissions en direct ou en direct différées d'événements sportifs et de compétitions, incluant la couverture de tournois professionnels et amateurs. La catégorie inclut également des émissions passant en revue et analysant les équipes/événements de sport amateur ou professionnel de compétition.

Musique-Danse :

Émissions contenant essentiellement de la musique et/ou de la danse.

Loisirs et Divertissements:

Émission traitant essentiellement de la découverte d'activités de loisirs et/ou de divertissement. Il peut s'agir d'activités de plein air, camping, randonnée pédestre, etc. Elle peut traiter aussi de sports pourvu qu'ils soient exercés à titre de loisirs et non dans un contexte de performance ou d'amélioration compétitive qui est couvert par le type « Émission Éducative ».

Série de fiction :

Émission dramatique ou humoristique se déroulant sur plusieurs épisodes.

Vidéo-clips :

Films courts ou éléments visuels qui accompagnent une pièce musicale.

Émissions de vidéo-clips :

Émissions composées principalement (soit plus de 50 %) de vidéo-clips et qui dans certains cas incluent la participation d'un animateur et d'artistes musicaux.

Variétés :

Émissions composées principalement (soit plus de 50 %) de prestations de différents genres (par ex., non exclusivement des prestations musicales ou comiques) comprenant des numéros de chant, de danse, d'acrobaties, de sketches comiques, de monologues, de magie, etc.

Jeux-questionnaire :

Émissions présentant des jeux d'adresse ainsi que des jeux-questionnaires généralement avec des participants du public.

Télé-réalité :

Émissions présentant des situations dramatiques ou comiques non scénarisées, documentant des événements réels et mettant généralement en vedette des personnes ordinaires et non des comédiens professionnels.

ANNEXE E

Genres de films et leur description:

Comédie :

La comédie ayant pour but de divertir en représentant les ridicules des caractères et des mœurs (habitudes relatives à la pratique du bien et du mal), d'une société. Il existe dans ce genre plusieurs sous-genres telle que la comédie romantique ou la comédie dramatique.

Drame :

Le drame au registre plus sérieux que la comédie, est une histoire qui comporte à la fois des moments plus légers et d'autres plus sombres, voire tragiques.

Romantique :

La romance amoureuse, dont l'histoire met l'accent sur l'évolution de la relation amoureuse entre les protagonistes.

Action :

Le film d'action, qui mise sur l'enchaînement des péripéties.

Historique :

Le film historique, ayant pour vocation de restituer un événement réel en y étant plus ou moins fidèle.

Aventure:

Le film d'aventures, qui, à l'inverse du film d'action, ne s'intéresse pas aux péripéties en elles-mêmes, mais aux circonstances qui les amènent.

Suspense :

Cherche à faire ressentir du suspense et une certaine tension à l'idée de ce qui pourrait arriver au ou aux personnages du film.

Fantastique :

Genre cinématographique faisant appel au surnaturel, à l'insolite ou aux légendes mythologiques. L'intrigue se fonde sur des éléments irrationnels, ou irréalistes.

Science-fiction :

Développant un univers souvent basé sur le monde réel, puis décalé dans un contexte spatial ou temporel différent.

Documentaire :

Œuvres originales, autres que de fiction, conçues principalement pour informer, mais qui peuvent aussi instruire et divertir, donnant une analyse critique approfondie d'un sujet ou d'une opinion.

Psychologique :

Genre cinématographique ou télévisuel qui se caractérise comme un drame dans lequel l'attention sera particulièrement portée à la psychologie des personnages, à leurs problèmes intimes plus qu'au contexte scénaristique

LEXIQUE

¹ Communauté :

Représente l'ensemble des donateurs qui ont également été reconnus avoir contribué en tant que volontaire, volontaire désigné, créateur ou co-créateurs aux activités de Ma LiberTV.

² Co-créateur :

Toute personne qui produit bénévolement, en collaboration avec des volontaires aux activités de Ma LiberTV, du contenu pour des fins de diffusion exclusive à Ma LiberTV.

³ Cœur Visionnaire :

Comité composé de maximum 4 volontaires désignés aux propositions d'orientation, de planification, de gestion et de développement de la communauté.

⁴ Collectivité :

Représente l'ensemble des donateurs, volontaires, créateurs, co-créateurs et simple supporteur de Ma LiberTV.

⁵ Conseiller :

Représente l'ensemble des donateurs, volontaires, créateurs, co-créateurs et simple supporteur de Ma LiberTV.

⁶ Conseil du Cœur :

Volontaires désignés à participer à l'adoption des propositions, la sélection des contenus, la gestion, la supervision des activités, la prise de décisions au nom de toute la communauté.

⁷ Créateur :

Toute personne qui offre gratuitement du contenu produit de façon indépendante pour des fins de diffusion exclusive sur la plateforme de Ma LiberTV.

⁸ Donateur :

Toute personne qui fait un don correspondant à la valeur de l'une des propositions de la plateforme soit : Donateur Solidaire, Donateur Contributeur, Donateur Partenaire ou d'un montant supérieur.

⁹ Volontaire :

Tout donateur qui participe bénévolement aux activités de Ma LiberTV sur une base régulière ou dont l'engagement de Créateurs ou Co-créateurs est toujours en vigueur.

¹⁰ Volontaire désigné :

Tout volontaire qui exécute une tâche qui lui a été spécifiquement assignée.

¹¹ Visionnaire :

Volontaires qui siègent au Cœur Visionnaire.